

Jacques Jouanna, « Un nouveau témoignage sur la vie, la mort et la survie des livres en Méditerranée au II^e siècle après J.-C. : Galien de Pergame et l'incendie des bibliothèques privées et publiques à Rome en 192 ».

Galien, le médecin le plus célèbre de l'Antiquité après Hippocrate, qui vécut au II^e s. après J.-C. Son œuvre est immense, même si l'on retranche les traités inauthentiques¹. Elle n'est pas seulement médicale, mais aussi philosophique, car selon sa propre formule, l'excellent médecin est aussi philosophe. Elle contient, de façon insoupçonnée des renseignements nombreux et précis sur l'histoire du livre dans le bassin méditerranéen. C'est, par exemple, Galien qui nous renseigne sur la façon dont les œuvres des tragiques athéniens, Eschyle, Sophocle et Euripide, ont survécu en venant d'Athènes à Alexandrie sous les Ptolémées. Ce témoignage mérite d'être évoqué en premier, puisque nous sommes à la bibliothèque d'Alexandrie. Pour enrichir sa bibliothèque, nous dit Galien², le roi Ptolémée Évergète (III^e siècle avant J.-C.) emprunta aux Athéniens sous caution tous les rouleaux de papyrus contenant les œuvres des trois tragiques pour en faire une copie luxueuse ; mais, contrairement à sa promesse, il préféra conserver les originaux et donna la copie aux Athéniens qui gardèrent la caution. C'est un bel exemple du prix que l'on accordait aux livres dans l'Antiquité et aux efforts que l'on pouvait déployer pour leur survie. Mais tous ces efforts pouvaient être réduits à néant par l'incendie. Ce n'est pas de l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie dont je parlerai, mais de l'incendie de Rome, sous l'empereur Commode en 192, où Galien perdit en un seul jour tous ses livres, ceux qu'il avait collectionnés et ceux qu'il avait écrits.

¹ Voir V. Boudon-Millot, *Galien, Introduction générale*, CUF, Paris, 2007, p. CXXX sq. : « S'il faut donner quelques chiffres, il convient de rappeler que le corpus galenicum rassemble plus de 440 traités galéniques ou pseudo-galéniques, conservés ou non. Les seuls traités conservés de Galien représentent ainsi plus du huitième de la littérature conservée d'Homère à la fin du II^e siècle de notre ère, et près du dixième de tous les textes conservés d'Homère à 350 de notre ère. »

² *Commentaire aux Épidémies III* d'Hippocrate II 4, éd. E. Wenkebach CMG V 10, 2, 1936, 79-80 (= éd. Kühn 17 a, 606-607)

Galien, né en Asie à Pergame, était venu s'installer à Rome où il fit deux séjours. Or lors de son second séjour, il fut victime de l'incendie où sa bibliothèque fut anéantie, en même temps que les bibliothèques du Palatin. On le savait par quelques allusions dans son œuvre conservée³. Mais la redécouverte tout à fait exceptionnelle, par l'équipe française de Médecine grecque de la Sorbonne/CNRS, d'un traité entier de morale de Galien intitulé *Ne pas se chagriner*, offre un nouveau témoignage de grande importance sur le contenu de la bibliothèque incendiée de Galien et par voie de conséquence sur l'histoire du livre au II^e siècle après J.-C. Ce nouveau traité, dont l'édition *princeps* date de 2007⁴, vient d'être publié en 2010 dans la *Collection des Universités de France* avec le texte grec, une traduction française et un commentaire continu⁵. Le traité a été retrouvé dans un manuscrit du monastère des Vlatades de Thessalonique⁶.

Quel rapport peut-il y avoir entre un traité de morale sur l'absence de chagrin et l'histoire des bibliothèques ou du livre ? Il s'agit, en réalité, d'une lettre que Galien, résidant à Rome, écrit à un ami de Pergame qui lui avait demandé pourquoi il ne s'était pas chagriné alors qu'il avait perdu tant de choses lors de l'incendie de Rome. Galien explique dans la seconde partie les raisons pour lesquelles il a toujours maîtrisé dans sa vie le chagrin. Mais dans la première partie, pour renforcer le mérite qu'il a eu de ne pas se chagriner, Galien procède à un bilan de tout ce qu'il a perdu de plus précieux, ménageant une

³ Galien fait allusion à l'incendie dans trois autres de ses écrits conservés en grec, le *De libris propriis*, le *De compositione medicamentorum per genera* (*Sur les médicaments composés selon les genres*) et le *De antidotis* (*Sur les antidotes*). Il en est également question dans la partie conservée en arabe du *In Hippocratis epidemiarum librum sextum commentarii* (*Commentaire à Épidémies VI d'Hippocrate*). Pour le détail, voir *Ne pas se chagriner* (cité n. 4), p. XXII-XXIV.

⁴ V. Boudon-Millot, « Un traité de Galien miraculeusement retrouvé, Le *Sur l'inutilité de se chagriner* : texte grec et traduction française » dans V. Boudon-Millot, A. Guardasole, C. Magdelaine (eds.), *La science médicale antique. Nouveaux regards. Études réunies en l'honneur de Jacques Jouanna*, Paris, Beauchesne, 2007, p. 73-123.

⁵ V. Boudon-Millot et J. Jouanna, avec la collaboration de A. Pietrobelli, *Galien*, t. IV, *Ne pas se chagriner*, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 2010. Les références sont faites à cette édition.

⁶ *Thessalonicensis Vlatadon* 14 ; s. XV ; fol. 10^v-11^r. Le manuscrit a été retrouvé par Antoine Pietrobelli.

gradation savante dans la gravité des pertes : argent et or ; médicaments ; instruments chirurgicaux ; livres.

L'objet de la communication sera d'exposer tout ce que ce livre, que l'on peut qualifier de ressuscité, apporte de nouveau sur les bibliothèques de Galien, leur emplacement et leur contenu, et chemin faisant sur les problèmes concernant le livre dans l'Antiquité à partir du témoignage d'un médecin cultivé qui fut non seulement un collectionneur de livres hors pair, mais aussi un auteur polygraphe et qui fut, de surcroît, le premier auteur antique à porter un regard aussi personnel sur ses livres, qu'il en soit le possesseur ou l'auteur⁷.

*

Abordons dans une première partie les bibliothèques de Galien vues de l'extérieur lors de l'incendie de Rome en 192. On savait déjà par d'autres œuvres conservées de Galien que ses livres se trouvaient dans un dépôt près de la Voie Sacrée descendant depuis le Palatin jusqu'aux forum⁸ ; mais ce que nous apprenons de neuf, c'est d'abord que le dépôt n'était pas choisi au hasard, mais se trouvait dans un endroit sécurisé où les Romains déposaient leurs biens les plus précieux. Donnons la parole à Galien (*Ne pas se chagriner*, § 8 et 9, 4, 10-21) :

« Se fiant aux dépôts de la Voie sacrée, dans l'idée qu'ils ne devraient même pas souffrir du feu, les gens y déposaient les plus précieux de leurs biens. Ils s'y fiaient... du fait qu'ils ne comportaient ni bois, si ce n'est pour les portes, ni aucun voisinage d'une maison particulière, et de surcroît du fait qu'ils étaient surveillés par une garde militaire à cause de la présence des archives de quatre procureurs de César déposées à cet endroit-là. Et c'est pourquoi nous versions un loyer plus élevé, nous les locataires de ces pièces situées dans les dépôts et nous y déposions avec confiance les biens auxquels nous étions attachés ».

⁷ Voir déjà V. Boudon-Millot, « The Library of a Greek Scholar in the Roman Empire : New Testimony from Galen's recently discovered *Peri Alupias* » in *Asklepios, Studies on Ancient Medicine*, ed. by Louise Cillies, *Acta Classica Supplementum* II, 2008, p. 7-18 ; V. Nutton « Galen's library » in C. Gill, T. Whitmarsh, J. Wilkins, *Galen and the World of knowledge*, Cambridge, 2009, p. 19-34.

⁸ Voir *supra*, n. 2

Le lieu paraissait donc doublement sécurisé : d'une part, parce qu'un incendie ne semblait pas possible (pas de bois dans la construction sauf pour les portes ; pas de proximité d'une maison particulière d'où pourrait partir l'incendie) ; et d'autre part, parce qu'il y avait la présence d'une garde militaire pour surveiller des archives publiques. En conséquence, la location était plus élevée qu'ailleurs. Ces dépôts ne pouvaient donc être loués que par des personnes aisées. Or, à la surprise générale, tous ces dépôts de la Voie sacrée furent brûlés dans le gigantesque incendie de 192. Galien ne fut pas le seul à y perdre des livres. Il cite le cas d'un grammairien qui est mort de chagrin à cause de la mort de ses livres⁹.

Ce que nous apprenons de nouveau aussi c'est que ce dépôt était distinct de la bibliothèque que Galien avait dans sa demeure à Rome. Déjà ce que je viens de citer sur le lieu sécurisé de la Voie sacrée suffirait à le prouver, car Galien dit qu'il n'y avait pas de maison particulière à proximité. Mais cela est confirmé par une précision où Galien montre que la malchance s'est abattu particulièrement sur lui (*Ne pas se chagriner* § 10, 4, 21-5, 2) :

« Mais il m'arriva, en plus du malheur commun, un autre désagrément particulier. En effet, quand je suis parti en Campanie, j'avais déposé tout ce que j'avais à la maison comme instruments, médicaments et livres, ainsi qu'un nombre non négligeable d'objets en argent dans le dépôt pour qu'ils soient gardés en sécurité pendant mon absence. C'est pourquoi il est arrivé que tous ces objets accumulés là, avec le fonds déposé, ont également péri. »

Le dépôt était donc exceptionnellement rempli quand l'incendie eut lieu, car Galien, parti en Campanie pour un séjour, y avait mis, en plus du fonds que

⁹ *Ne pas se chagriner* (cité n. 4), § 7, 4, 6-8 : « Et tu as appris, disais-tu, que même Philidès le grammairien, après la perte de ses livres dans l'incendie, mourut consumé par le découragement et le chagrin » avec le comm. *ad loc.* (= p. 41-42), où est mentionné le rapprochement fait par V. Nutton avec Galien, *In Hippocratis epidemiarum librum sextum commentarii* (*Commentaire à Épidémies VI d'Hippocrate*) 8, ed. Wenkebach, CMG V 10, 2, 2 p. 486 (même cas avec le nom de Kallistos).

l'on pourrait appeler sa réserve, tout ce qu'il avait de plus précieux dans sa résidence de Rome, y compris les livres. Galien avait donc quand il était à Rome, une bibliothèque dans sa demeure, distincte de la réserve qu'il louait dans un quartier sécurisé de la Voie sacrée. Cette demeure, bien qu'on n'en connaisse pas l'emplacement exact, se trouvait en tous les cas dans un endroit de Rome qui avait été épargné par l'incendie. Car Galien laisse entendre que s'il n'était pas parti pour la Campanie, il aurait au moins sauvé les livres qui étaient dans la bibliothèque de sa demeure¹⁰.

Voilà donc ce que l'on apprend, dans ce nouveau livre, sur les bibliothèques que Galien possédait à Rome : une bibliothèque dans sa demeure distincte du dépôt de la Voie sacrée. On ne dispose d'aucune indication sur la répartition des livres entre la bibliothèque qu'il avait chez lui et son dépôt, mais cette répartition devait varier en fonction des besoins de Galien.

On apprend aussi l'existence d'une troisième bibliothèque de Galien en dehors de Rome. Ce que l'on ne savait pas, en effet, avant la découverte du traité, c'est que Galien possédait aussi une demeure en Campanie, où il pouvait faire des séjours prolongés et où il avait également une bibliothèque. De fait, Galien nous dit au § 21, 8, 19 sqq. que lorsqu'il publiait un ouvrage, il en transportait deux exemplaires en Campanie, l'un pour l'envoyer à Pergame, l'autre pour le laisser dans sa maison de Campanie. Il conservait donc au moins deux exemplaires des ouvrages qu'il avait édités, l'un à Rome dans sa bibliothèque ou dans son dépôt et l'autre dans sa bibliothèque de Campanie.

¹⁰ On apprend, par la même occasion, que l'incendie, parti du Temple de la Paix, après avoir ravagé les réserves de la Voie sacrée dont celle de Galien, incendia aussi, en plus des bibliothèques du Palatin, la bibliothèque de la Domus Tiberiana. Cette mention de l'incendie de cette bibliothèque est nouvelle par rapport à tout ce que l'on connaissait auparavant. Sur l'incendie de Rome de 192, outre les ouvrages de Galien déjà cités *supra*, n. 2, voir les deux autres sources bien connues postérieures à Galien : Dion Cassius et Hérodien ; sur la comparaison de ces sources, voir *Ne pas se chagriner* (cité n. 4), p. XXII-XXVIII. Le passage sur la bibliothèque Tiberiana et son histoire (§ 18, 8, 1-6) n'est pas totalement clair, parce que la lecture du bas de folio du manuscrit est lacunaire.

Si l'on voulait être complet sur les bibliothèques de Galien, il faudrait ajouter la bibliothèque qu'il avait dans sa ville natale de Pergame¹¹.

* *

Après avoir vu, dans une première partie, ce que ce nouveau livre *Ne pas se chagriner* nous apprend sur les bibliothèques de Galien vues de l'extérieur, on peut maintenant, dans une seconde partie, pénétrer à l'intérieur et faire revivre, à la faveur du catalogue que Galien dresse de ses pertes, la masse d'ouvrages qu'il possédait avant l'incendie, en distinguant trois catégories :

1. les ouvrages des autres auteurs qu'il a collectionnés ;
2. les textes des autres auteurs qu'il a édités ;
3. les ouvrages qu'il a composés.

Sur la première catégorie, les ouvrages des autres auteurs qu'il a collectionnés, on apprend (*Ne pas se chagriner* § 13, 6, 5-7) qu'il avait dans son dépôt « des copies de beaucoup de grammairiens, ainsi que d'orateurs, de médecins et de philosophes anciens ».

La première constatation est donc la diversité des centres d'intérêt de Galien. Sa bibliothèque n'est pas celle d'un spécialiste qui s'intéresserait uniquement à la médecine : outre les médecins, trois autres catégories d'auteurs

¹¹ Cette bibliothèque était encore pourvue de ses livres lorsque Galien partit la première fois à Rome, puisqu'il dit expressément qu'au début de son séjour tous les livres qu'il possédait étaient restés en Asie (*Sur ses propres livres*, c. 9, Boudon-Millot 160, 5-7). Il a fait venir ensuite ses livres à Rome sans que l'on puisse préciser exactement le moment de ce déménagement. Il met apparemment son évolution dans sa conception des commentaires d'Hippocrate en rapport avec ce déménagement : d'abord des commentaires à usage privé (ἰδίᾳ), puis des commentaires pour une édition publique (πρὸς κοινὴν ἔκδοσιν). Cependant, il n'a pas transporté à Rome tous les livres qu'il avait à Pergame. En effet, dans *Sur ces propres livres*, c. 14, 16 (Boudon-Millot 167, 6 sqq.) il parle d'un ouvrage de jeunesse, un commentaire aux livres syllogistiques de Chrysippe qu'il avait « laissé à Pergame avec de nombreux commentaires que j'avais composés étant jeune homme (167, 11-13) ἐν Περγάμῳ μὲν καταλειφθέντα μετὰ πολλῶν ὑπομνημάτων ἃ μειράκιον ὦν ἐποίησάμην ». Il a donc conservé une bibliothèque « dormante » à Pergame, à la différence de la bibliothèque de Campanie qu'il approvisionnait d'un exemplaire de ses nouvelles publications. L'exemplaire destiné à Pergame n'était pas pour sa bibliothèque privée, mais pour une bibliothèque publique.

sont bien représentées, les philosophes, les grammairiens et les orateurs. On verra que cette diversité se retrouve dans sa propre production.

La seconde constatation est que Galien s'attachait à la qualité des livres en ce sens qu'il possédait des éditions rares réputées non pas seulement pour leur luxe, mais pour la précision de leur texte. Il mentionne ainsi des éditions réputées que l'on connaissait déjà ou d'autres qu'on ne connaissait pas¹².

Pour rassembler tant de livres d'auteurs anciens d'une telle qualité, Galien était nécessairement un chasseur de livres. Il nous révèle quelques aspects de cette quête non seulement chez les libraires, mais dans les bibliothèques publiques du Palatin ou dans la bibliothèque de la domus Tiberiana. Il a trouvé de cette façon des ouvrages attribués à des auteurs anciens qu'il soumettait à un jugement critique pour savoir s'ils étaient authentiques ou non. Il lui est arrivé de découvrir notamment un livre de Théophraste dont l'authenticité lui paraissait évidente par l'affinité du livre avec l'enseignement d'Aristote. Tous les livres rares qu'il avait ainsi trouvés dans les bibliothèques publiques, il les fit recopier pour sa bibliothèque, si bien que l'on peut estimer que la bibliothèque de Galien rivalisait par son contenu avec les bibliothèques publiques du Palatin ou de la domus Tiberiana. Mais, comme ces bibliothèques publiques ont brûlé en même

¹² Éditions déjà connues : Les Aristarkeia, éditions hellénistiques d'Aristarque, directeur de la bibliothèque d'Alexandrie, les Attikiana, éditions romaines d'Atticus, ami de Cicéron ou les Kallinia, éditions d'un certain Kallinos que Lucien cite avec Atticus comme un « bibliographe » célèbre. Éditions non connues : le Platon du philosophe stoïcien Panétius ou les Pedoukinia, éditions romaines de Sextus Peducaeus, ami de Cicéron, comme Atticus. Sur toutes ces éditions, voir *Ne pas se chagriner* (cité, n. 4), comm. § 13 (= p. 49-54), avec les articles mentionnés dans ce commentaire et parus après l'éd. *princeps* : J.-B. Gourinat, « Le Platon de Panétius ; à propos d'un témoignage inédit de Galien », *Philosophie antique* 8, 2008, p. 139-151 ; P. L. Tucci, « Galen's storeroom, Rome's libraries and the fire of A.D. 192 », *Journal of Roman Archaeology* 21, 2008, p. 133-149 ; C.P. Jones, « Books and Libraries in a newly-discovered Treatise of Galen », *Journal of Roman Archaeology* 22, 2009, p. 390-397 ; P. L. Tucci, « Antium, The Palatium and the Domus Tiberiana again », *Journal of Roman Archeology* 22, 2009, p. 398-401.

temps que le dépôt de Galien dans l'incendie, la perte des livres qu'il possédait est, aux dires de Galien, devenue totalement irréparable¹³.

Galien non seulement possédait des éditions rares d'auteurs anciens, mais il a fait lui-même ses propres éditions. Nous abordons ici la seconde catégorie de livres qu'il possédait, c'est-à-dire les textes des autres auteurs qu'il a édités (*Ne pas se chagriner* § 14, 6, 7-11) :

« J'ai perdu ce même jour (dans l'incendie) tous les ouvrages qui, après correction, avaient été établis par mes soins sur une base saine, eux qui faisaient partie des textes certes obscurs mais entachés de leçons fautives, attendu que je m'étais proposé d'en faire ma propre édition. »

C'est une indication totalement nouvelle. Certes, on connaissait bien son activité de commentateur, en particulier d'Hippocrate, mais pas celle d'éditeur. Ce qui frappe d'abord dans son travail d'éditeur, c'est le nombre étonnant de textes que Galien a ainsi établis. Il mentionne (*Ne pas se chagriner* § 15, 6, 18-21) non seulement tous les anciens médecins, mais aussi des philosophes notamment de l'école aristotélicienne (Aristote, Théophraste, Eudème, Phaïnios) ou de l'école stoïcienne. En déclarant qu'il a fait des éditions de la plupart des traités du stoïcien Chrysippe réputé dès l'Antiquité pour l'immensité de son œuvre, Galien révèle l'ampleur insoupçonnée de ses travaux philologiques sur le stoïcisme¹⁴.

Ce qui frappe ensuite, c'est la méthode minutieuse d'établissement du texte : il est attentif non seulement à chaque mot, mais aussi à chaque signe diacritique et même à la ponctuation, à propos de laquelle il a cette formule très heureuse (*Ne pas se chagriner* § 15, 6, 15-18) :

¹³ Sur cette recherche de livres rares ou disparus, voir *Ne pas se chagriner* (cité n. 4), § 16-19, 6, 21-8, 7 ; cf. aussi § 29, 10, 24-11, 1 : « Eh bien donc, aucune de ces pertes ne m'a affligé, bien qu'il s'agît de nombreux livres utiles et difficiles à se procurer (δυσπορίστων) ». Galien dit expressément ici qu'il possédait des livres rares qu'il a eu du mal à se procurer.

¹⁴ On connaissait la liste de ses ouvrages sur le stoïcisme par son traité *Sur ses propres livres*, c. 18, éd. Boudon-Millot 172, 3-11. Aucun de ces ouvrages n'est conservé.

« Et que dire du point ou de la “virgule ” qui ont, comme tu le sais, dans le cas des ouvrages obscurs une si grande importance que le lecteur qui leur porte attention n'a pas besoin de commentateur ? ».

Venons-en à la troisième catégorie, les livres que Galien a écrits lui-même. Pour cette troisième catégorie, les données sont moins nouvelles, car nous avons la chance de posséder, ce qui est exceptionnel pour l'Antiquité, deux traités de Galien datant de la fin de sa carrière donnant la liste des ouvrages dont il est l'auteur¹⁵. Le nouveau traité ne fait qu'apporter des compléments à ce que l'on connaissait déjà sur la production si vaste et si diverse de Galien comprenant non seulement des écrits médicaux, mais aussi des écrits philosophiques et même des écrits sur le vocabulaire destinés aux orateurs et aux grammairiens. On découvre, toutefois, dans le nouveau livre, la référence à des traités de Galien que l'on ne connaissait pas. Voici, par exemple, la fin de la lettre où Galien offre à son correspondant un ouvrage qu'il vient de composer (*Ne pas se chagriner* § 82-84, 25, 15-26, 3). Ce nouvel ouvrage lui a été suggéré par le propos d'un riche qui aimait sa richesse au point ne pas vouloir s'en séparer plus que d'une partie de son corps :

« Étonné par le propos de cet homme, après l'avoir quitté je dictai, comme j'ai l'habitude de le faire, un livre *Sur les riches amoureux de leurs biens*, livre que lui aussi je te fais parvenir ».

Nous n'avions jamais entendu parler de cet opuscule. Il faut donc l'ajouter à la bibliographie déjà énorme de Galien et surtout noter la façon dont Galien l'a composé avec rapidité en le dictant à un serviteur entraîné à la tachygraphie¹⁶. C'était pour Galien la façon habituelle de composer rapidement des ouvrages

¹⁵ L'un intitulé *Sur l'ordre de ses propres livres*, indiquant dans quel ordre il fallait lire ses œuvres, l'autre *Sur ses propres livres*, établissant une bibliographie par matières, où se trouvait justement signalé, dans la catégorie de la philosophie éthique, le traité même que l'on vient de retrouver.

¹⁶ Sur le sens technique du verbe ὑπαγορεύω, voir *ed. princeps* (citée n. 3), p. 123, n. 314, note reprise dans *Ne pas se chagriner* (citée n. 4), p. 190, sq. Sur la tachygraphie, on ajoutera la référence au *De propriorum animi*, c. 9, cité *infra*, n. 23.

brefs et faciles, que ce soit pour des amis ou des débutants. Cette méthode ne convenait évidemment pas pour des écrits difficiles ou de longue haleine¹⁷.

Voilà donc les trois grandes catégories d'ouvrages constituant le contenu des bibliothèques de Galien. Il est impossible d'en calculer le total. Tout ce que l'on peut dire, c'est que cela représente une masse énorme, ne serait-ce déjà que pour ses propres livres, à propos desquelles on parle de six à sept mille rouleaux¹⁸. C'est, en tous les cas, une bibliothèque privée, sans aucun doute aussi riche, sinon plus riche que les bibliothèques publiques, pour sa collection d'œuvres sur la médecine ou la philosophie.

* *
*

Après avoir examiné ce que nous apprend ce nouveau traité sur les bibliothèques de Galien et leur contenu, je voudrais terminer, dans une troisième partie, par deux problèmes plus généraux sur la survie des livres pour lesquels ce traité apporte des éléments nouveaux : d'une part la forme du livre dans l'Antiquité et d'autre part la publication et la diffusion d'un livre dans l'Antiquité.

Sur la forme du livre, au II^e siècle après J.-C., il est usuel de dire qu'il était constitué par des rouleaux de papyrus que l'on déroule d'un côté et enroule de l'autre au fur et à mesure de la lecture, alors que le codex de parchemin, l'ancêtre de notre livre dont on tourne les pages n'apparaît que plus tard.

Certes, il est assuré qu'au temps de Galien les rouleaux de papyrus étaient la forme dominante. Une indication très concrète est fournie dans le nouveau traité. Galien fait référence à ce qu'étaient devenus dans son dépôt les rouleaux

¹⁷ Pour d'autres œuvres de Galien que l'on découvre grâce ce nouveau traité, voir un épitomé de Didyme sur les mots attiques en six mille stiques (§ 24a, 9, 17 sq.) et peut-être un traité intitulé *Selon Épicure* ou *Contre Épicure* (§ 68, 21, 10 et comm. *ad lo,c.* p. 165). On découvre aussi un très grand nombre de synopsis sur des livres médicaux ou philosophiques (§ 30, 11, 5-7).

¹⁸ Voir V. Nutton (cité, n. 6), p. 20 sq.

de papyrus après l'incendie à la fin de l'hiver et à la suite d'un été chaud et humide (*Ne pas se chagriner* § 19, 8, 6-11) :

« Ces livres nous ont coûté une peine non négligeable pour les copier. Mais à présent les copies sont complètement inutilisables, car on ne peut même pas les dérouler (ἀνελιχθῆναι) étant donné que les feuilles de papyrus (τὰς χάρτας) sont collées du fait de leur pourrissement ; l'endroit est, en effet, au plus haut point marécageux et encaissé, et en été il est étouffant. »

L'emploi du verbe « être déroulé » (en grec ἀνελιχθῆναι) ne laisse aucun doute sur la forme du livre, et la matière, le papyrus, est également indiquée (en grec τὰς χάρτας). L'état dans lequel se trouvent les rouleaux brûlés et pourris rappelle, toutes proportions gardées, l'état des rouleaux d'Herculaneum après l'éruption du Vésuve, si difficiles à dérouler même avec des techniques modernes.

Mais existait-il déjà à l'époque de Galien, à côté des rouleaux de papyrus, des codex de parchemin ? L'opinion commune répond par la négative. La doctrine actuelle est que le codex de parchemin a remplacé assez tardivement le rouleau de papyrus, surtout à partir du IV^e siècle de notre ère. Le parchemin n'aurait servi antérieurement qu'à la confection de petits carnets qui concurrencent les tablettes¹⁹.

Pourtant il est bien connu que Pline (*Histoire naturelle* XIII, 21), citant sa source Varron, dit que au II^e siècle avant J.-C. « quand Ptolémée (Épiphanes, souverain d'Égypte) et Eumène (roi de Pergame) voulurent rivaliser par leurs bibliothèques et que le premier eut interdit l'exportation du papyrus, on inventa à Pergame le parchemin ».

On peut certes mettre en doute une telle assertion. Mais le nouveau traité de Galien apporte deux renseignements indubitables sur l'existence au II^e siècle

¹⁹ Voir par exemple P. Géhin (sous la direction de), *Lire le manuscrit médiéval*, Paris, 2005, p. 15 : « Dans l'Antiquité classique, le parchemin sert principalement à la confection de petits carnets qui concurrencent les tablettes. Le développement de son emploi va de pair avec l'émergence du *codex*. Au IV^e siècle, il rivalise déjà avec le papyrus et il s'impose comme support pour le livre lorsque les réseaux habituels d'approvisionnement en papyrus sont paralysés. »

après J.-C. de deux codex de parchemin à Pergame dont Galien est entré en possession et qui ont brûlé, eux aussi, dans son dépôt lors de l'incendie. Galien y consacre un assez long développement car il attachait de l'importance au contenu de ces livres (*Ne pas se chagriner* § 31-37). Ce sont, en réalité, deux collections de recettes médicales rassemblées par deux médecins de Pergame que Galien a obtenues par l'intermédiaire de deux amis. Or, elles ne se présentaient pas sous forme de rouleaux de papyrus, mais elles étaient copiées sur des peaux (en grec διφθέραι), c'est-à-dire du parchemin ; et l'on est certain qu'il ne s'agissait pas de rouleaux de parchemin, mais de livres constitués de feuilles pliées, comme l'indique, en § 33, 12, 1, l'expression grecque κατὰ διφθέρας π<τ>υκτάς désignant des feuilles de « parchemin plié ». L'une des deux collections était constituée de deux tomes (§ 33, 12, 1), l'autre d'un seul (§ 35, 12, 12). L'ensemble formait donc trois livres de parchemin importants auxquels Galien attachait un grand prix²⁰. Certes, ce sont des exemplaires personnels non destinés à la publication ; mais ils n'en ont pas moins de valeur et font partie, à la mort de son possesseur, de son héritage que les héritiers pouvaient se disputer.

Le second et dernier grand problème que je voudrais aborder est justement celui de la publication (ἔκδοσις) et de la diffusion du livre antique, toujours à la lumière du nouveau traité de Galien. L'opinion commune actuelle est que l'édition n'existait pas dans l'Antiquité comme de nos jours, et que le mot grec ἔκδοσις ne doit pas se traduire par « édition » ou « publication », mais simplement par « mise à disposition » d'un texte aux lecteurs désireux d'en prendre connaissance²¹. Cette opinion est généralement suivie. Mais le nouveau

²⁰ « J'étais convaincu, déclare Galien (§ 31, 9-11), d'être en possession de recettes de remèdes plus admirables que celles de toute autre personne dans le monde habité des Romains ».

²¹ Cette opinion commune remonte à l'article de *Mnemosyne* de 1963 où le savant hollandais B. A. Van Groningen a voulu montrer que ce terme ne doit pas se traduire par « édition ». T. Dorandi, *Le stylet et la tablette*, Paris, Belles Lettres, 2000, p. 105-107, acceptant pour l'essentiel les conclusions de cet article, propose de traduire par « diffusion » ou « mise en circulation ». Toutefois, une critique de la position trop restrictive de Van Groningen a déjà

livre de Galien apporte un témoignage essentiel sur la réalité de la publication (ἔκδοσις) qui existait bien dans l'Antiquité (*Ne pas se chagriner* § 20-22) :

« Par chance, pour ce qui est de la seconde partie, les copies en avaient été transportées en Campanie... Car tous mes livres qui étaient destinés à la publication (πρὸς ἔκδοσιν) étaient transcrits en double dès cette époque, sans compter les exemplaires qui devaient rester à Rome, d'une part parce que mes amis dans ma patrie me demandaient de leur envoyer tous les ouvrages que j'avais composés afin de les placer dans une bibliothèque publique — comme d'autres avaient déjà déposé beaucoup de mes livres dans d'autres cités—, et d'autre part parce que j'avais décidé, de mon côté, de posséder des copies de l'ensemble en Campanie. Il y avait donc, pour cette raison, des doubles de tous mes livres sans compter les exemplaires qui devaient rester à Rome, comme je l'ai dit. »

D'après ce passage, il est évident que Galien destinait une catégorie de ses ouvrages à la publication (πρὸς ἔκδοσιν)²². Pour ces ouvrages-là, il procédait à une copie en plusieurs exemplaires qui devaient être diffusés. Tout d'abord, une série d'exemplaires qui devaient rester à Rome, l'un pour sa réserve de la Voie sacrée (ou sa bibliothèque), les autres pour la diffusion dans le public. En plus de cela, deux exemplaires, dont l'un, comme nous l'avons vu, était destiné à sa bibliothèque de Campanie et l'autre à Pergame où il était transporté par mer à la saison des vents étésiens et où il était déposé par les soins de ses amis dans une bibliothèque publique (ἐν βιβλιοθήκῃ δημοσίᾳ). Il y a donc une politique concertée de diffusion par l'auteur au public grâce à la copie d'exemplaires dont l'un au moins était déposé dans une bibliothèque publique à Pergame. Si Galien donne toutes ces indications sur la répartition des exemplaires, c'est pour montrer comment une partie d'un ouvrage qu'il avait publiée a été sauvegardée, alors que l'autre partie qui n'était pas encore publiée a été détruite dans

été faite par J. Mansfeld, *Prolegomena*, Leiden, Brill, 1994, p. 61, n. 105 : il lui reproche, à juste titre, de restreindre le sens de ἔκδοσις à une communication privée, sans prendre en compte des textes, notamment de Galien, où il est question d'une (κοινῆ) ἔκδοσις ; cf. aussi p. 122, n. 217 où est citée l'expression εἰς κοινὴν ἔκδοσιν ἀποβλέπων dans Galien, *Sur ses propres livres*, c. 6. Pour l'ensemble de la phrase, voir *infra*, n. 20.

²² Ce passage est à mettre en rapport avec ce que Galien dit de l'évolution de la conception de ses commentaires sur Hippocrate dans son *Sur ses propres livres*, c. 19 (voir *supra*, n. 9).

l'incendie. Galien établit, du reste, dans sa lettre une distinction à propos de l'ensemble de son œuvre entre ce qu'il jugeait utile pour les autres et ce qu'il écrivait pour lui seul, donc en gros entre ce qu'il a publié et ce qu'il n'a pas publié²³.

Comment est-il possible de récuser dans ce cas-là au grec ἔκδοσις le sens d'édition ou de publication ? Certes on aurait aimé avoir des renseignements encore plus précis sur le nombre d'exemplaires que Galien faisait établir pour la publication de ses ouvrages à Rome, et sur les scribes qui procédaient à la copie de ces exemplaires. S'agissait-il de serviteurs de Galien ? Ou Galien faisait-il appel à un atelier extérieur de copies ? Les indications les plus évidentes nous manquent, parce que les évidences n'avaient pas besoin d'être mentionnées entre deux correspondants qui les connaissaient. Même si le nombre des copies mises en circulation devait rester modeste dans une édition antique par rapport à une édition moderne, la visée finale est bien de diffuser le livre dans le plus large public possible²⁴.

²³ « Mes ouvrages, déclare-t-il au § 29 (11, 2-5), étaient de deux sortes : certains étaient en effet adaptés pour être également utiles aux autres, tandis que certains ne l'étaient que pour moi seul, tout en étant de même facture que les précédents en vue de la mémorisation ». Galien a pu évoluer dans la conception des livres qui étaient utiles pour lui-même ou pour les autres. C'est le cas bien connu de ses commentaires d'Hippocrate (cf. déjà *supra*, n. 10). D'abord, il les a écrits pour son entraînement personnel ; voir *De libris propriis*, c. 9 (Boudon-Millot, 159, 12) : « Au début, je les ai rédigés pour mon entraînement personnel ». C'est donc à usage privé (ἰδίᾳ) qu'il les avait écrits, même s'il en avait fait don à des amis ; voir *ibid.*, 159, 18-20 (*ter*). Puis il a écrit des commentaires à usage public, même quand il a dédié l'ouvrage à un destinataire particulier ; voir *De libris propriis*, c. 9, 7 (Boudon-Millot 160, 18-21) : « Après cela, comme j'avais entendu quelqu'un faire l'éloge d'une explication erronée d'un aphorisme, tous les commentaires dont j'ai fait don à des gens par la suite, c'est en ayant en vue une édition publique (πρὸς κοινὴν ἔκδοσιν) et non la possession privée (οὐκ ἰδίαν ἔξιν) de ces seuls destinataires que je les ai composés ». Dès lors, la remise d'un commentaire d'Hippocrate à un destinataire particulier s'accompagnait d'une série d'exemplaires destinés à une diffusion publique.

²⁴ Sans pouvoir répondre avec certitude aux questions posées, il est vraisemblable que Galien dépensait de l'argent non seulement pour l'achat de livres ou la confection de livres en vue d'enrichir ses bibliothèques, mais aussi pour avoir un atelier de scribes, recrutant et exerçant ceux qui sont capables de copier sous sa dictée par la tachygraphie ou ceux qui sont capables de faire de belles copies exactes, sans compter ceux qui étaient capables de lui lire correctement des textes. Cela ressort en négatif de ce qu'il reproche de ne pas faire à un jeune homme plus riche que lui dans *De priorum animi*, c. 9, Kühn 5, 48, 4-8 (« Je vois que tu

Cela étant dit, la diffusion du livre dans l'Antiquité, qu'il ait été écrit par l'auteur pour être publié ou non, demeure assez aléatoire à une époque où la propriété littéraire n'existait pas. On le constate très clairement lorsque Galien, après l'incendie de Rome, a recherché à l'extérieur des exemplaires de ses livres brûlés. Il s'est livré à une nouvelle chasse aux livres, mais, cette fois, non pour collectionner les ouvrages des autres, mais pour retrouver les siens. Et cette quête a abouti à des résultats paradoxaux. Il a pu retrouver des livres qu'il n'avait écrits que pour lui-même, donc qu'il n'avait pas publiés, soit parce qu'il en avait donné un exemplaire à des amis, soit parce que ses serviteurs lui avaient dérobé un exemplaire qu'ils ont diffusé à l'extérieur²⁵. En revanche, il n'a pas pu retrouver auprès de ses amis des exemplaires de son grand livre sur les recettes dont il avait publié pourtant les deux premiers volumes ; et il a été obligé de réécrire l'ensemble à la demande de ses amis et de signaler dans la préface de sa nouvelle édition qu'il en avait déjà publié une partie, au cas où un lecteur tomberait par hasard sur la première édition et s'étonnerait que Galien ait traité deux fois le même sujet²⁶. Ainsi donc, dans la diffusion effective d'un livre, la

n'oses pas dépenser... pour l'achat ou la confection de livres, ni l'entraînement des scribes soit pour une écriture rapide à l'aide de signes, soit pour l'exactitude d'une belle copie, de même non plus que pour l'entraînement de ceux qui lisent correctement ». Les scribes qui copient avec exactitude et une belle écriture sont justement ceux qui peuvent établir des copies pour une publication.

²⁵ Galien, *De libris propriis*, c. 14, 9-10 (Boudon-Millot 166, 18).

²⁶ *De libris propriis*, c. 14, 10 (Boudon-Millot 166, 5-8) : « Et à vrai dire, parmi les commentaires que j'avais rédigés, les uns que j'avais donnés à des amis, les autres que mes serviteurs avaient donnés à l'extérieur (ἐκδοθέντα) après les avoir dérobés je les ai récupérés après l'incendie auprès d'autres personnes ». Sur l'intervention des serviteurs, voir aussi un exemple précis *ibid.*, c. 14, 16 (Boudon-Millot 167, 6-14) : « À l'époque où j'étais encore un jeune garçon et où mon père me confia pour la première fois à un maître qui m'enseigna la logique de Chrysippe et des stoïciens célèbres, je composai pour mon usage personnel un commentaire aux livres syllogistiques de Chrysippe : il apparut par la suite que certaines personnes possédaient cet ouvrage : je l'avais laissé à Pergame avec de nombreux commentaires que j'avais composés étant jeune homme, et un serviteur l'avait donné à l'extérieur (ἐκδοθέντα) à des gens qui le lui avaient demandé ». Aux livres non publiés qui ont été malgré tout diffusés, il convient d'ajouter ceux qu'il a pu écrire pour un ami à titre personnel et qui furent diffusés après la mort de cet ami ; voir *De libris propriis*, c. 2, 5-6 (Boudon-Millot, 141, 3-11) : « J'écrivis lors de mon séjour à Smyrne, trois autres livres *Sur le mouvement du poumon et du thorax* pour être agréable à un condisciple qui s'apprenait, après

séparation évidente au départ entre ouvrage publié et ouvrage non publié peut s'atténuer par les hasards de la transmission au point de disparaître ou même à la limite de s'inverser.

Voilà donc les principales considérations sur l'histoire du livre dans l'Antiquité que l'on peut faire à partir des données nouvelles que Galien fournit sur ses bibliothèques et leur contenu dans son traité *Ne pas se chagriner*.

son séjour à l'étranger, à regagner sa patrie ; il avait en vue de procéder, après s'y être exercé, à une démonstration d'anatomie. En fait, le jeune homme étant mort entre temps, les livres se retrouvèrent entre les mains de quelques-uns, et comme on pensait qu'ils étaient bien dans mon style, on alla jusqu'à confondre une personne qui, pour leur avoir ajouté un prologue, en donnait ensuite lecture comme étant de lui » ; cf. *De anatomicis administrationibus* I 1 (Kühn 2, 217, 6-13).

²⁶ Dans le traité *Ne pas se chagriner* on apprend seulement que de son ouvrage sur les médicaments qu'il avait rédigé avec grande acribie n'ont été conservées que quelques recettes qu'il avait données à des amis (§ 37 : « Et seules sont sauvegardées les recettes d'un petit nombre de remèdes qu'avant l'incendie j'avais données à mes disciples »). Mais on apprend plus de détails dans le préambule à l'ouvrage qu'il a réécrit sur le même sujet après l'incendie (*De compositione medicamentorum per genera* I 1 (Kühn 13, 362 sq.). Voici ce qu'il en dit :

« J'avais déjà rédigé auparavant un traité : les deux premiers livres en avaient été d'une part publiés (ἐκδοθέντων) et d'autre part rangés dans le dépôt de la Voie sacrée avec tous les autres quand le temple de la Paix a brûlé complètement, ainsi que les grandes bibliothèques du Palatin. À ce moment-là périrent outre les livres de bien d'autres auteurs, les miens qui se trouvaient dans ce dépôt-là, alors qu'aucun de mes amis romains ne disait posséder des copies des deux premiers livres. Ainsi donc, comme mes disciples m'enjoignaient d'écrire à nouveau le même traité, il m'a paru nécessaire de faire cette mention des livres qui avaient été préalablement publiés (προεκδοθέντων), pour éviter que quelqu'un, tombant préalablement par hasard sur eux, ne s'interroge sur la raison pour laquelle j'ai traité deux fois de la même matière. »

Les deux passages se complètent, mais leur comparaison permet d'apporter des éléments nouveaux sur la question de l'édition dans l'Antiquité et de poser un problème. Sur la question de l'édition, on apprend que l'auteur pouvait s'octroyer une certaine souplesse. Galien a décidé de procéder à une édition partielle en publiant les deux premiers volumes. On a par ailleurs la confirmation qu'une édition ne devait pas représenter une diffusion bien grande mais que l'éditeur n'avait pas, pour autant, une idée claire de la diffusion puisque Galien n'a pas retrouvé d'exemplaire auprès de ses amis, mais il signale l'existence de cette première édition, pour se justifier au cas où un lecteur tomberait par hasard sur les deux éditions à la fois. Enfin, de la comparaison entre ces deux passages une question surgit. Si les deux premiers livres ont été publiés, Galien aurait dû, suivant ce qu'il dit dans son traité *Ne pas se chagriner*, expédier un exemplaire des deux premiers volumes en Campanie et un autre à Pergame. Il ne l'a évidemment pas fait, car il n'aurait pas eu besoin de les réécrire. Pourquoi ? Est-ce parce que l'édition n'était pas complète ? Ou est-ce parce que les deux rouleaux faisaient partie du lot de livres que Galien avait l'intention de transporter en Campanie lors de son prochain voyage prévu deux mois après que l'incendie eut lieu ? Il est impossible de choisir entre ces deux hypothèses.

L'incendie de Rome en 192 a été une tragédie pour l'œuvre de Galien, comme pour bien des ouvrages de l'Antiquité qui ont disparu dans les bibliothèques publiques ou privées de Rome. Mais pour avoir surmonté sans se chagriner cette épreuve en récupérant auprès de ses amis des exemplaires de ses ouvrages ou en réécrivant des ouvrages qui avaient brûlé, Galien a partiellement contribué à la survie de ce qui avait disparu. Et voici que le livre détaillant la mort de ses livres par l'incendie ressuscite dans son intégralité dix-huit siècles plus tard. C'est un événement exceptionnel que j'ai été heureux de présenter aujourd'hui devant vous, dans un lieu si symbolique de la conservation du livre, au nom de l'équipe française qui a ramené un livre antique à la vie.

Jacques JOUANNA

Prof. émérite à l'Université de Paris-Sorbonne

Membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles Lettres)

Président de l'Association Guillaume Budé

